



Studio rattaché à résidence principale

Par clafouti44

Bonjour

Est-il possible d'acheter un studio dans le même quartier que sa résidence principale, et le rattacher à celle-ci dans ma mesure où ce serait une pièce en plus, et non destiné à une location.

Si oui, dans quel cadre juridique se fait l'achat ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'entendez vous par "rattacher" ?

Si vous voulez que les 2 logements communiquent directement, il faut qu'ils aient au moins un mur en commun (!).
Donc achetez le studio dans votre immeuble.

Ensuite pour que ce soit un seul lot de copropriété, il faudra une modification du règlement de copropriété pour les réunir au sens administratif.

Ce qui occasionne des frais et ne présente a priori aucun intérêt.

De plus vous ne pourrez plus les revendre ou en faire donation séparément. Ce n'est donc pas forcément une bonne idée.

Par clafouti44

Bonjour,

je reformule.

en fait, j'envisage l'achat d'un studio que j'utiliserai comme "atelier", pour moi, sans but commercial. Est-ce qu'il peut être rattaché à mon domicile principal fiscalement ? Ce n'est ni une résidence secondaire, ni un local commercial.

Quel serait son statut d'un point de vue juridique.

merci beaucoup

Par yapasdequoi

Un "atelier" pour faire quoi ?

- de la peinture, de la couture, etc : pas de problème

- de la menuiserie, taille de pierre (!) ou autre loisir bruyant : vous vous exposez aux plaintes des voisins

Sur le plan fiscal, c'est une résidence secondaire.

Par kang74

Bonjour

Même reformulée, la réponse est la même .

Il faut que le studio, mitoyen, soit réuni par des travaux à votre résidence principale .

Donc cela ne marchera pas pour le studio à 20 metres de chez vous ...